

EXMAR NV

La loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé impose la publicité de l'information prévue dans les articles 15§1, 18§1 et 29.

Situation au 1er septembre 2008

Données de base	
-Total du capital	USD 53.287.000
-Nombre total des titres conférant le droit de vote	35.700.000
-Nombre total de droits de vote (=dénominateur)	35.700.000
Données supplémentaires	
-Nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote	1.773.048
-Nombre total de droits de vote qui résulterait en cas de conversion	1.773.048
Seuils statutaires	
En vertu de l'article 14 des statuts, les dispositions des articles 6 à 17 de la loi s'appliquent aux quotités légales de 5% et de chaque multiple de 5%	

Notifications en matière de transparence

Les notifications doivent être transmises à NV EXMAR ainsi qu'à la CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances). La CBFA recommande la transmission par voie électronique, à l'adresse e-mail: trp.fin@cbfa.be, puis –pour des raisons de sécurité juridique– par télécopie au numéro +32 2 220.59.12

Il est recommandé de transmettre les notifications à NV EXMAR par voie électronique également, à l'attention de la personne suivante:

Personne de contact

NV EXMAR
Monsieur Patrick De Brabandere – CFO
Tel : +32 3 247.56.67
E-mail : financial@exmar.be
www.exmar.be

